



Assemblée générale

Distr. générale
25 avril 2023
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Cinquante-sixième session
Vienne, 3-21 juillet 2023

Coopération et assistance techniques

Note du Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Principales activités de coopération et d'assistance techniques entreprises par le Secrétariat pendant la période considérée	2
A. Partenariats et initiatives régionales et autres	2
1. Partenariats formels avec des États et des gouvernements	2
2. Autres partenariats et initiatives conjointes, y compris les activités impliquant des organisations régionales	5
B. Activités de coopération et d'assistance techniques par domaine thématique	6
1. Règlement des différends	6
2. Commerce électronique	8
3. Insolvabilité	12
4. Micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)	13
5. Passation des marchés publics et partenariats public-privé (PPP)	13
6. Vente de marchandises	15
7. Sûretés mobilières	15
8. Transparence dans l'arbitrage international fondé sur des traités	16
9. Autres manifestations spéciales	18
C. Journées de la CNUDCI en 2022	18



I. Introduction

1. La présente note porte sur les principales activités de coopération et d'assistance techniques menées par le Secrétariat du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (période considérée).
2. D'autres notes du Secrétariat rendent compte d'activités connexes de coopération et d'assistance techniques : Présence régionale de la CNUDCI – Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, [A/CN.9/1137](#) ; État des conventions et des lois types et fonctionnement du Registre sur la transparence, [A/CN.9/1136](#) ; aperçu des activités menées par le Secrétariat pour favoriser l'adoption, l'utilisation et l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI pendant la période considérée, [A/CN.9/1139](#) (activités menées par Vienne) et [A/CN.9/1137](#) (activités menées par le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique). Les rapports officieux du Secrétariat sur les Journées de la CNUDCI dans les régions Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et Afrique, sont disponibles sur le site Web de la Commission sur la page consacrée à la cinquante-sixième session (en anglais uniquement).

II. Principales activités de coopération et d'assistance techniques entreprises par le Secrétariat pendant la période considérée

3. Les activités de coopération et d'assistance techniques du Secrétariat sont regroupées en trois domaines :
 - a) Faire mieux connaître les textes de la CNUDCI et en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'utilisation ;
 - b) Fournir aux États des conseils et une assistance sur l'adoption et l'utilisation de ces textes (par exemple, par l'examen des projets de législation) ; et
 - c) Renforcer les capacités pour en appuyer la bonne utilisation, la mise en œuvre et l'interprétation uniforme (notamment au moyen d'activités de formation pour les juges et les juristes)¹.

A. Partenariats et initiatives régionales et autres

4. Le Secrétariat a continué d'organiser des activités de coopération et d'assistance techniques en collaboration avec des partenaires institutionnels dans le cadre des partenariats formels et d'autres formes de partenariats, comme décrit ci-après.

1. Partenariats formels avec des États et des gouvernements

Singapour

5. En vertu d'un mémorandum d'accord avec le Gouvernement de la République de Singapour daté du 7 août 2019, l'édition 2022 de l'Académie de la CNUDCI s'est déroulée sur trois jours pendant la Semaine de la Convention de Singapour 2022 dont elle faisait partie intégrante, un certain nombre de manifestations juridiques et

¹ Pour une description plus détaillée des activités, de leurs objectifs, de leur stratégie et de leur approche, voir Coopération et assistance techniques ([A/CN.9/980/Rev.1](#)) et une Note d'orientation consultable à l'adresse https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/englishguidance_note.pdf. Si la levée des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 dans le monde entier, pendant la période considérée, a conduit à un plus grand nombre d'activités en personne, la majorité des activités du secrétariat ont continué à se dérouler en ligne ou selon des formalités hybrides, ce qui a permis au personnel du Secrétariat de participer à un plus grand nombre de manifestations et d'étendre la portée de ces dernières.

consacrées au règlement des différends se sont tenues pendant une semaine du 29 août au 2 septembre 2022 à Singapour².

6. L'Académie de la CNUDCI comprenait une conférence et trois ateliers de renforcement des capacités organisés conjointement par le secrétariat de la CNUDCI, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), la Singapore International Dispute Resolution Academy, le Singapore International Mediation Centre et le Ministère singapourien de la justice.

7. Au total, l'édition 2022 de la Semaine de la Convention de Singapour a réuni plus de 4 000 participants de plus de 100 pays, représentant les secteurs juridique et commercial et des gouvernements.

Chine

8. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord conclu le 17 août 2019 avec le Ministère chinois du commerce, et suite aux travaux accomplis pour mettre au point la première série de modules d'apprentissage en ligne de la CNUDCI, une deuxième série de modules d'apprentissage en ligne a été mise à disposition en anglais³ :

- a) Sur les marchés publics et les partenariats public-privé, au quatrième trimestre 2022 ;
- b) Sur le cadre de médiation, au quatrième trimestre 2022 ; et
- c) Sur l'arbitrage commercial international, au premier trimestre 2023.

9. Ces nouveaux modules en ligne visent à fournir une formation approfondie sur les textes de la CNUDCI, en abordant : i) les principaux objectifs du texte concerné ; ii) la manière dont les dispositions du texte sont conçues pour atteindre ces objectifs ; iii) les choix fondamentaux opérés dans le texte, les considérations générales et les options proposées ; et iv) les questions relatives à l'adoption et à l'utilisation du texte, garantissant une interprétation uniforme⁴.

10. La version chinoise de la deuxième série de modules en ligne est en cours d'élaboration et devrait être disponible d'ici la fin 2023.

11. Si les ressources le permettent, il est également prévu d'élaborer une nouvelle série de modules en ligne, qui porterait sur la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM), le commerce électronique et les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME).

12. Quatre activités supplémentaires ont été organisées conjointement par la CNUDCI et le Ministère chinois du commerce en collaboration avec des institutions nationales chinoises, afin de mieux faire connaître les textes de la CNUDCI dans des domaines prioritaires :

- a) Colloque international sur les meilleures pratiques en matière de PPP, organisé conjointement avec l'Université centrale de finance et d'économie de Pékin (hybride, 17 et 18 novembre 2022) ;
- b) Forum sur l'économie numérique et l'état de droit international, organisé conjointement avec l'Université de Zhejiang à Hangzhou, Chine (hybride, 24 et 25 novembre 2022) ;
- c) Colloque international visant à examiner la négociabilité des lettres de voiture ferroviaires et autres documents de cargaison, organisé conjointement avec la

² Pour plus d'informations sur la Semaine de la Convention de Singapour, voir le site officiel de la manifestation à l'adresse www.singaporeconventionweek.sg. Pour plus de renseignements sur les manifestations de l'Académie de la CNUDCI, voir le rapport non officiel sur l'Académie de la CNUDCI 2022 disponible sur le site Web de la Commission à la page consacrée à la cinquante-sixième session.

³ Voir [A/CN.9/1058](#), par. 10 à 12 et [A/CN.9/1099](#), par. 7.

⁴ Tous les modules sont accessibles depuis le site Web de la CNUDCI ; et sur le site Web du Centre international de formation de l'OIT.

Commission municipale du commerce de Chongqing, à Chongqing, Chine (hybride, 10 janvier 2023) ; et

d) « The Digital Economy: Legal Regulation of Identification and Artificial Intelligence Application », forum coorganisé avec l'Université de Jinan, à Guangzhou (en ligne, 16 et 17 janvier 2023).

Hong Kong (Chine)

13. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord conclu le 17 août 2019 avec le Ministère de la justice du Gouvernement de Hong Kong (Chine), le Secrétariat a participé à la Semaine juridique de Hong Kong 2022 : i) en tant qu'intervenant au Sommet Asie-Pacifique sur le droit international privé (7 novembre 2022), et ii) à l'atelier en ligne de l'ASEAN sur le règlement des différends (9 novembre 2022)⁵.

14. Le Secrétariat continue de collaborer avec la Plateforme inclusive mondiale d'innovation juridique sur le règlement des litiges en ligne (iGLIP on ODR), dans le cadre de ses travaux sur le règlement des litiges dans l'économie numérique, dans le contexte de ce partenariat.

15. Une délégation conduite par le Secrétaire adjoint à la justice s'est rendue au Secrétariat le 7 mars 2023 pour examiner la manière de mettre en œuvre le mémorandum d'accord ainsi que les activités et manifestations en cours et à venir.

Arabie saoudite

16. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord avec le Ministère du commerce et le Centre national de compétitivité d'Arabie saoudite daté du 19 mai 2020, le Secrétariat a mené les activités suivantes :

a) Fourniture de conseils et d'une assistance :

i) Sur un projet de loi sur la médiation ;

ii) Sur un projet de règles en matière d'insolvabilité internationale pour l'Arabie saoudite, qui a été publié le 16 décembre 2022, et sur la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (LTI) ;

iii) Sur les techniques de rédaction de texte de droit commercial et la méthodologie pour réformer le droit commercial ; et

iv) Sur le projet de loi sur les transactions électroniques.

b) Présentations lors des manifestations ci-après sur des questions relatives aux textes de la CNUDCI sur le commerce électronique, les micro- et petites entreprises (MPE) et la médiation :

i) Aperçu des questions pertinentes pour la loi sur l'économie numérique et des liens entre ces questions (en ligne, 6 octobre 2022) ;

ii) Économie numérique et innovation, Centre national de compétitivité, Ministère du commerce, Chambre du commerce des États-Unis à Washington, (Washington, 16 juin 2022) ;

iii) Table-ronde sur la compétitivité en Arabie saoudite, Legislative & Judicial Reforms Overview (New York, 8 février 2023) ;

iv) Atelier sur le commerce et la médiation commerciale, (manifestation parallèle à la soixante-dix-septième session du Groupe de travail II (Règlement des différends) de la CNUDCI) (New York, 7 février 2023) ; et

⁵ ASEAN est l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Site Web : www.asean.org.

v) Biban 2023, Promouvoir les possibilités concrètes pour les MPE (Riyad, 9 et 10 mars 2023)⁶.

c) Renforcement des capacités du système judiciaire en matière de gestion des modes alternatifs de résolution des litiges par les tribunaux en Arabie saoudite (Riyad, 27 et 28 décembre 2022).

17. Comme indiqué dans le document [A/CN.9/1139](#), pour la première fois, des affaires jugées en Arabie saoudite ont été ajoutées dans la base de données du CLOUT au cours de la période considérée.

2. Autres partenariats et initiatives conjointes, y compris les activités impliquant des organisations régionales

18. Outre ses partenariats officiels avec les gouvernements, le Secrétariat a continué à mener des activités et des initiatives en conjonction avec les organisations et institutions ci-dessous. Bien qu'il ne soit pas possible d'énumérer toutes les institutions avec lesquelles le Secrétariat a mené des activités pendant la période considérée, certaines étant le fruit d'une relation de longue date, il peut être utile de noter les activités suivantes menées en coopération :

a) Avec le Groupe de la Banque mondiale, dans le cadre de projets relatifs au développement économique durable, à l'arbitrage, au règlement des différends, et au renforcement des capacités dans le domaine du droit commercial, notamment du droit de l'insolvabilité⁷ ;

b) Avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en vue d'améliorer le cadre législatif régissant le commerce électronique et l'économie numérique dans l'espace francophone par des initiatives conjointes visant à promouvoir les textes de la CNUDCI dans les États membres de l'OIF et à renforcer les capacités en la matière.

Parmi les principales manifestations organisées dans le cadre de ce partenariat, le Secrétariat a participé à la réunion annuelle du *Réseau francophone de diffusion du droit* (RF2D), une initiative appuyée par l'OIF, en vue de présenter le système CLOUT et d'autres ressources disponibles en langue française sur le site Web de la CNUDCI. La réunion s'est tenue à Niamey (en ligne, 5 août 2022)⁸ ;

c) Avec l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), en particulier son comité économique, auprès duquel le Secrétariat est doté du statut d'observateur jusqu'en 2025 :

À cet égard, le Secrétariat a continué de présenter au Groupe indépendant d'évaluation (IEG) les progrès réalisés par le Groupe de travail III sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États en août 2022 et février 2023.

d) Avec l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)⁹, pour faire mieux connaître les travaux et les textes de la

⁶ Biban est le forum annuel organisé en Arabie saoudite pour les PME et l'entrepreneuriat. Organisé par l'Autorité générale des petites et moyennes entreprises saoudiennes (Monshaat), le Centre national de compétitivité et le Ministère saoudien du commerce, le forum a eu lieu en mars 2023 à Riyad.

⁷ Notamment par l'intermédiaire d'un partenariat pour le renforcement des capacités judiciaires en matière d'insolvabilité et d'un réseau commun de coordination et d'appui à la réforme du droit des sûretés mobilières. Concernant le réseau commun, voir II B.8, par. 37 et la note de bas de page 32 ci-dessous.

⁸ Comme indiqué précédemment (voir par exemple [A/CN.9/1099](#), par. 24), l'OIF contribue également à la dimension inclusive des travaux du Groupe de travail III en assurant la coordination des délégations francophones.

⁹ L'OHADA est une organisation régionale composée principalement de pays francophones d'Afrique de l'Ouest, dont la mission est de garantir la sécurité juridique et judiciaire des investisseurs et des entreprises dans ses États membres. Site Web : <http://www.ohada.org>.

CNUDCI, en promouvant la bonne compréhension, l'adoption et l'utilisation au sein des États membres de l'Organisation, et mieux coordonner par ailleurs les efforts d'harmonisation menés au niveau régional en matière d'opérations électroniques.

Parmi les principales manifestations organisées dans le cadre de ce partenariat, le secrétariat de la CNUDCI a invité des représentants du secrétariat permanent de l'OHADA à deux manifestations tenues dans le cadre des Journées de la CNUDCI en Afrique à l'Université de Dschang, dans l'ouest du Cameroun, en décembre 2022, pour examiner les activités entreprises par l'OHADA pour réformer le droit de l'insolvabilité et du commerce électronique ;

e) Avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en vue d'appuyer l'utilisation des textes de la CNUDCI en tant qu'outils permettant de mettre en œuvre les dispositions d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux relatives au commerce électronique et au commerce sans papier¹⁰ ;

f) Avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et plus particulièrement dans le cadre du projet de la GIZ dans les Balkans occidentaux de janvier 2022 à décembre 2024, visant à renforcer la prévention et la gestion des différends entre investisseurs et États. Le projet prévoit notamment :

i) De renforcer les capacités pour adopter des mécanismes de prévention et d'atténuation des différends, en se référant aux instruments de la CNUDCI élaborés dans ce domaine ;

ii) D'aider les pays des Balkans occidentaux à adopter le cadre de médiation de la CNUDCI et à envisager de ratifier la Convention de Singapour ; et

iii) De favoriser la participation des pays des Balkans occidentaux au Groupe de travail III sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États¹¹.

g) Avec le Centre international de formation de l'OIT, pour l'élaboration des modules d'apprentissage en ligne relatifs à la CNUDCI, qui sont accessibles sur la plateforme Web d'apprentissage à distance du Centre international de formation de l'OIT, ainsi que sur le site Web de la CNUDCI :

Dans le cadre de la coopération avec le CCI-OIT, et en partenariat avec l'Université de Turin, le secrétariat de la CNUDCI a donné des conférences lors de l'édition 2021-2022 du master en droit commercial international (Turin (Italie), 27 mai 2022), et de la seizième édition du master en gestion des marchés publics pour le développement durable (Turin (Italie), 26 mai 2022) ; et en ligne, le 2 juin 2022) ;

En outre, une conférence a été donnée dans le cadre du master en gestion des marchés publics pour le développement durable, sur les instruments relatifs aux PPP de la CNUDCI, en particulier sur la planification et l'élaboration de projets en tant qu'éléments clefs de la durabilité (en ligne, 6 juin 2022).

B. Activités de coopération et d'assistance techniques par domaine thématique

1. Règlement des différends

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 9, 16 et 17

19. Pour promouvoir l'adoption et l'utilisation des textes de la CNUDCI dans ce domaine, le Secrétariat a participé ou contribué, y compris sur le plan de

¹⁰ Concernant la collaboration entre la CNUDCI et la CESAP, voir <https://uncitral.un.org/fr/texts/ecommerce>.

¹¹ Concernant ce projet, voir le site Web de la GIZ : www.giz.de/en/downloads/giz2022-en-legal-reform-for-economic-development.pdf.

l'organisation, aux manifestations suivantes dans le domaine du règlement des différends¹² :

- a) Remarques liminaires lors de la manifestation intitulée « The AAIC Arbitration Rules 2021: The Vis and Beyond », notamment une présentation sur les cadres de règlement des différends de la CNUDCI (arbitrage et médiation) (Vienne, 8 avril 2022) ;
- b) « Mercosur Arbitration and Mediation Week », manifestation organisée par le Secrétaire du tribunal permanent du Mercosur pour les praticiens du droit dans la région (présentation des textes de la CNUDCI sur l'arbitrage international et la médiation, notamment des travaux législatifs en cours) (Asuncion, 16-20 mai 2022) ;
- c) Présentation sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), notamment les Normes de transparence, lors de la réunion francophone sur le règlement des différends entre investisseurs et États en Afrique, organisée conjointement avec l'OIF, à l'intention des délégations africaines au Groupe de travail III et d'autres fonctionnaires africains (Accra, 24-26 mai 2022) ;
- d) Atelier de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sur la modernisation des régimes juridiques applicables aux opérations garanties dans les économies de l'Association au moyen d'instruments internationaux et de mécanismes efficaces de règlement des différends (Tokyo, 25-27 mai 2022) ;
- e) « UNCITRAL Dispute Resolution tools, a brief overview », lors de la session de clôture du projet relatif à la COVID-19 sur la connectivité des systèmes de transport et des infrastructures commerciales à l'ère des pandémies, financé par le Compte de l'ONU pour le développement (en ligne, 20-23 juin 2022) ;
- f) Présentation sur la Convention de Singapour sur la médiation et le rôle de la CNUDCI dans l'évolution de l'arbitrage et de la médiation dans le commerce international, à la Faculté de droit de l'Université du Chili (Santiago, 16 août 2022) ;
- g) Conférence en ligne sur le cadre de médiation de la CNUDCI à la Singapore Management University (lors d'un cours sur la médiation internationale et la pratique) (Singapour, 22 septembre 2022) ;
- h) Webinaire sur la médiation et l'arbitrage international, organisé par le Centre de médiation et d'arbitrage de la Chambre du commerce et de services (Managua, 23 septembre 2022) ;
- i) Table ronde et débat sur les Normes de transparence de la CNUDCI et leur réforme, ainsi que sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail III de la CNUDCI, lors du Forum ArbAUT organisé par l'Association autrichienne d'arbitrage, en personne (Vienne, 27 septembre 2022) ;
- j) Webinaire sur le rôle des tribunaux fédéraux concernant l'arbitrage international et la Convention de New York (Bagdad, 18 et 19 novembre 2022) ;
- k) Présentation virtuelle sur la CNUDCI en général, son cadre de médiation et les débats sur la médiation au sein du Groupe de travail III et une contribution écrite sur la médiation à l'*Universidad de Alcalá* (Madrid, 16 décembre 2022) ;
- l) Présentation virtuelle sur le cadre de médiation de la CNUDCI, en particulier la Convention de médiation de Singapour lors du Forum national de médiation en Jordanie (à l'initiative de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) (11 janvier 2023) ;

¹² Pour d'autres activités de règlement des différends menées par le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique, voir [A/CN.9/1137](#). Voir également les rapports officiels sur les Journées de la CNUDCI dans la région Asie-Pacifique et en Afrique (site Web de la Commission, page consacrée à la cinquante-sixième session), et la section II C ci-dessous.

m) Déclaration liminaire lors de l'épreuve de sélection au Moyen-Orient pour le Concours Willem C. Vis et présentation du programme de stage de la CNUDCI aux étudiants en lice (Abou Dhabi, 21 février 2023) ;

n) Présentation virtuelle sur les recommandations visant à aider les centres de médiation et autres organismes intéressés en cas de médiations régies par le Règlement de médiation de la CNUDCI (2021), à l'intention du Tribunal du MERCOSUR (Asunción, 13 mars 2023).

20. La CNUDCI a également contribué à une série d'activités organisées par des institutions nationales chinoises axées sur le règlement des différends :

a) Sommet chinois sur l'arbitrage 2022 à Pékin, coorganisé par la Commission chinoise d'arbitrage économique et commercial international (CIETAC), la CNUDCI et All China Lawyers Association (en ligne, 6 septembre 2022) ;

b) Quatrième Sommet international sur l'arbitrage de Shanghai, coorganisé par le Bureau de la justice de la municipalité de Shanghai, le Conseil de Shangaï pour la promotion du commerce international et l'Association d'arbitrage de Shanghai (Shanghai (Chine), hybride, 9 novembre 2022) ;

c) Forum juridique sur la promotion de l'intégration du droit et du commerce et le renforcement conjoint de l'État de droit international, organisé par le Conseil chinois pour la promotion du commerce international et l'Organisation internationale de prévention et de règlement des différends commerciaux (Beijing et Xiamen (Chine), hybride, 15 novembre 2022) ;

d) Septième Sommet international de la médiation, organisé par le CCPIT (Xiamen (Chine), 30 et 31 mars 2023) ; et

e) Cinquième Forum international de coopération juridique et commerciale, organisé par le Conseil chinois pour la promotion du commerce international (Changsha (Chine), hybride, 23 et 24 mars 2023).

21. Le Secrétariat a donné des conseils et fourni une assistance pour l'incorporation des textes de la CNUDCI sur l'arbitrage et/ou la médiation notamment en ce qui concerne :

a) La loi type sur la médiation commerciale internationale : Bahreïn, Bahamas, Israël ;

b) La loi type sur l'arbitrage commercial international : Iraq, Israël, Japon ; et

c) L'adaptation du Règlement de médiation de la CNUDCI au contexte institutionnel : plusieurs centres d'arbitrage en Asie-Pacifique et en Amérique latine.

2. Commerce électronique

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 5, 8, 9 et 16

22. Le Secrétariat a continué de soutenir l'adoption, la mise en œuvre et l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI relatifs au commerce électronique, en mettant l'accent sur la promotion de l'adoption de la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques en réponse aux demandes des parties prenantes. Dans le cadre de ces activités, il a participé aux manifestations suivantes :

a) À l'issue d'une manifestation organisée avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)¹³, le Secrétariat, en coopération avec la Chambre de commerce internationale (CCI), la CCI Bénin et la CCI Togo, a organisé un webinaire sur la numérisation des documents commerciaux afin de sensibiliser le secteur privé aux

¹³ Voir Note du Secrétariat sur la coopération et l'assistance technique : [A/CN.9/1099](#), par. 22.

avantages qu'offre l'incorporation de la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques (Cotonou et Lomé, en ligne, 5 mai 2022) ;

b) La manifestation susmentionnée du 5 mai 2022 a été suivie d'une présentation de la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques à l'intention des autorités chargées des questions de numérisation au Bénin (également avec l'OIF et l'OHADA, en ligne, le 20 octobre 2022) ;

c) La réunion 2022 au Siège de la FIATA : réunion du Comité consultatif sur les questions juridiques liées à l'utilisation des documents de transport électroniques (en ligne, 17 mai 2022) ;

d) La Conférence de la Banque asiatique de développement (BAsD) sur le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales en vue de mener des nouvelles initiatives conjointes (en ligne, 24 août 2022) ;

e) La réunion sur la modernisation du commerce mondial lors de la Semaine internationale du commerce et de la prospérité 2022 de la CCI (en ligne, 19 octobre 2022) ;

f) Des réunions avec les parties prenantes organisées par le Conseil de développement économique du Bahreïn¹⁴ pour coordonner l'application de la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques au Bahreïn (Manama, 23 et 24 octobre 2022) ;

g) La session sur les règles, normes et principes clefs pour le développement du commerce numérique du Forum du commerce numérique du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC) 2022, afin de promouvoir les solutions numériques et d'approfondir la coopération régionale pour le commerce (en ligne, 8 novembre 2022) ;

h) Le Webinaire sur la numérisation du commerce extérieur en Allemagne organisé par la CCI en Allemagne (en ligne, 14 novembre 2022) ;

i) Le lancement de l'initiative sur la numérisation du financement du commerce en vue de promouvoir l'adoption de la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques en France (Paris, 12 janvier 2023) ;

j) Le Forum intitulé « Europe Bank to Bank » organisé en 2023 par la Bankers Association for Finance and Trade (en ligne, 26 janvier 2023) ;

k) À l'invitation de la CCI France, le Secrétariat a présenté la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques et d'autres textes de la CNUDCI sur le commerce électronique aux membres de l'*Alliance des Patronats Francophones*¹⁵, une fédération d'organisations patronales dans 27 pays francophones, pour mettre en relief les avantages que les secteurs du commerce et du financement du commerce peuvent tirer de l'adoption de cette loi type et des textes de la CNUDCI sur le commerce électronique, ainsi que les possibilités existantes d'assistance technique et financière pour prendre des mesures en vue de dématérialiser le commerce (en ligne, 23 février 2023) ;

l) Le Forum sur le commerce du futur organisé par l'Initiative sur les normes numériques de la CCI (Singapour et en ligne, 29 et 30 mars 2023) ;

m) La Conférence sur la numérisation du commerce et l'adoption de la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques dans le cadre de la série « Law after Lunch » organisée par l'Institut de droit économique de l'Université de Halle (en ligne, 16 juin 2022) ; et

n) Le Webinaire sur la numérisation du fret aérien à l'ère de la COVID-19 : Perspectives en ce qui concerne les cadres juridiques et les solutions pratiques,

¹⁴ www.bahrainedb.com.

¹⁵ www.patronats-francophones.org.

organisé par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (en ligne, 28 juin 2022).

23. Le Secrétariat s'est également attaché à mieux faire connaître la Loi type de la CNUDCI sur l'utilisation et la reconnaissance internationale de la gestion de l'identité et des services de confiance, récemment adoptée, en participant aux manifestations suivantes :

a) Atelier sur l'identité numérique organisé par le secrétariat de l'ASEAN (en ligne, 24 juin 2022) ;

b) Comité consultatif d'experts du Comité interparlementaire de la Communauté des États indépendants (CEI) sur les questions économiques liées à la réglementation juridique du commerce électronique dans les pays membres de la CEI (en ligne, 18 octobre 2022) ;

c) Atelier de l'IPEN sur l'identité numérique coorganisé par le Contrôleur européen de la protection des données et l'Université Cardinal Stefan Wyszyński (en ligne, 22 juin 2022)¹⁶ ;

d) Consultations juridiques sur la gestion de l'identité et les transactions électroniques pour la Dominique (en ligne, 25 octobre 2022) ;

e) Atelier caribéen, tenu à la Barbade, sur les cadres juridiques efficaces pour promouvoir l'économie numérique, organisé par le Secrétariat du Commonwealth et l'Union des télécommunications des Caraïbes (CTU) (en ligne, 14 février 2023) ;

24. Les activités visant à appuyer l'adoption et la mise en œuvre des textes de la CNUDCI (autres que la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques) ont été les suivantes :

a) Présentation sur les incidences pratiques de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux aux membres du barreau et aux praticiens du droit en Azerbaïdjan (en ligne, 20 avril 2022) ;

b) Atelier sur le droit des transactions électroniques aux Maldives, coorganisé avec le Programme de développement du droit commercial et le Ministère de l'environnement, du changement climatique et de la technologie des Maldives (Malé, 20-22 juin 2023), et réunion publique préparatoire (en ligne, 11 mai 2022) ;

c) Participation à une réunion sur un environnement favorable, les lacunes et les travaux en cours sur les réformes politiques visant à promouvoir le commerce électronique notamment transfrontalier du programme CAREC de la BASD – Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Future Growth Initiative Webinar Series sur le commerce électronique en Asie centrale (en ligne, 12 mai 2022)¹⁷ ;

d) Présentation du projet de rapport sur la loi relative au commerce électronique en République kirghize, lors d'une manifestation consacrée à l'assistance technique sur la mise en place d'un environnement favorable à l'économie numérique, organisé par la BASD (10 août 2022) ; et

e) Manifestation de la BASD sur la réforme juridique et politique consacré au projet de rapport sur le droit régissant le commerce électronique en Mongolie (en ligne, 20 janvier 2023).

¹⁶ L'IPEN (Internet Privacy Engineering Network) est un réseau mondial de plus de 600 organisations non gouvernementales d'intérêt public dans plus de 120 pays, qui vise à créer un monde plus sain où la production, l'utilisation et l'élimination de produits chimiques toxiques ne portent plus atteinte aux personnes et à l'environnement (www.ipen.org/about).

¹⁷ Concernant cette initiative, voir www.carecprogram.org/?event=carec-program-usaid-future-growth-initiative-webinar-series-toward-a-central-asian-e-commerce-market.

25. En coopération avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Secrétariat a mené les activités suivantes, notamment dans le cadre de l'initiative « eTrade for all » :

a) Commentaires sur l'évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique des pays les moins avancés réalisée par la CNUCED en Mongolie et sur la stratégie du Rwanda dans le cadre de la stratégie de commerce électronique ;

b) Participation aux consultations nationales multipartites dans le cadre de l'évaluation de l'état de préparation au commerce électronique en Mongolie (en ligne, 21 juin 2022), aux ateliers de validation des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique réalisées par la CNUCED en Mongolie (en ligne, 8 février 2023) et au Pérou (en ligne, 5 octobre 2022), et à un atelier sur l'initiative de déclaration conjointe sur le commerce électronique et les incidences sur la réforme juridique au Kazakhstan (en ligne, 22 novembre 2022) ;

c) Participation à la Semaine du commerce électronique de la CNUCED 2022, « Données et numérisation pour le développement » (en ligne, 25-29 avril 2022) ; et

d) Contribution à la formation TrainForTrade, qui vise à stimuler l'économie numérique et à renforcer les capacités des PEID d'Afrique, des Caraïbes, de l'Asie et du Pacifique¹⁸.

26. En coopération avec la CESAP, le Secrétariat a entrepris les activités suivantes dans le cadre de la coopération pour faciliter le commerce sans papier¹⁹ :

a) Réunions organisées par la CESAP sur la facilitation du commerce sans papier [voir [A/CN.9/1137](#), par. 8 c)] (Bangkok, 25 et 26 avril et 12-16 décembre 2022) ;

b) Lancement de la publication intitulée « Cross-Border Paperless Trade Toolkit », élaborée en coopération avec les secrétariats de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la CESAP (en ligne, 20 juin 2022) ;

c) Webinaire sur les questions juridiques liées à la facilitation du commerce transfrontalier sans papier, organisé conjointement avec la CESAP, la BASD et la CCI (en ligne, 29 juin 2022) ; et

d) Atelier de validation virtuelle pour l'évaluation de l'état de préparation au commerce transfrontalier sans papier des Tuvalu organisé par la CESAP (en ligne, 11 et 12 novembre 2022).

27. En outre, la CNUDCI a présenté ses textes et travaux sur le commerce électronique en collaboration avec des institutions nationales chinoises lors des manifestations suivantes :

a) Sommet du Forum mondial des juristes, organisé par l'Université chinoise de sciences politiques et de droit (Beijing, en ligne, 16 mai 2022) ; et

b) Forum 2022 : état de droit dans le commerce numérique international, organisé conjointement par le Département du commerce de la province de Zhejiang, le gouvernement populaire municipal de Hangzhou, l'Université Zhejiang Gongshang et l'Académie de droit international et de gouvernance mondiale de l'Université de Wuhan (Hangzhou (Chine), en ligne, 13 décembre 2022).

¹⁸ PEID : petits États insulaires en développement. Concernant le projet de la CNUCED, voir www.unctad.org/project/trainfortrade-digital-economy-in-small-island-developing-states.

¹⁹ Pour d'autres activités de règlement des différends menées par le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique, voir [A/CN.9/1137](#).

3. Insolvabilité

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 10 et 17

28. S'appuyant sur la dynamique créée par le vingt-cinquième anniversaire de la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale²⁰ et le vif intérêt observé dans toutes les régions du monde pour l'établissement d'un cadre juridique efficace en matière d'insolvabilité pour améliorer le climat d'investissement, le Secrétariat a continué de s'attacher à mieux faire connaître les textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité dans diverses régions, notamment : i) en encourageant le dialogue interrégional et entre les traditions juridiques sur les questions d'insolvabilité nationale et internationale ; ii) en renforçant la capacité des autorités judiciaires des pays en développement à appliquer les textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité ; et iii) en améliorant la connaissance et la compréhension des textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité parmi les praticiens de l'insolvabilité²¹.

29. Pour maximiser les résultats, le Secrétariat s'appuie sur des partenaires extérieurs, tels que les banques multilatérales de développement ou les donateurs, pour utiliser les textes de la CNUDCI comme référence dans leurs activités d'assistance technique et leurs exercices de référence, et pour tirer parti des compétences du secrétariat de la CNUDCI dans le domaine de l'insolvabilité, mais aussi en ce qui concerne l'utilisation d'outils numériques pour mieux connaître les textes de la CNUDCI. Au cours de la période considérée, le secrétariat de la CNUDCI a entrepris les activités suivantes :

a) Création d'une page Web consacrée au vingt-cinquième anniversaire de la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale, disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, afin de rassembler des informations sur les différentes manifestations organisées à cette occasion et les contributions à celle-ci²² ;

b) Organisation d'une table ronde sur l'échange interrégional de données d'expériences et la réforme du droit de l'insolvabilité en Amérique latine, en Europe et au-delà, tenue le 15 juillet 2022 en marge de la cinquante-cinquième session de la CNUDCI²³, afin de présenter les évolutions récentes dans l'utilisation des textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité par les banques multilatérales de développement et les donateurs ;

c) Organisation d'une conférence sur le vingt-cinquième anniversaire de la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale lors de la soixante et unième session du Groupe de travail V de la CNUDCI (droit de l'insolvabilité) afin de souligner la pertinence et l'opportunité de la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale²⁴ ;

d) Organisation en conjonction avec la Banque mondiale et Insol d'une table ronde judiciaire, qui a rassemblé des juges de différentes régions du monde pour échanger des avis sur la coopération en matière d'insolvabilité transfrontalière et les avantages de la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale et des

²⁰ Pour le vingt-cinquième anniversaire de la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale et les manifestations connexes, voir le portail consacré à ce sujet sur le site de la CNUDCI.

²¹ Voir A/CN.9/1099, par. 42 à 47.

²² Voir note de bas de page 20 ci-dessus (www.uncitral.un.org/en/mlcibi25).

²³ Voir Note du Secrétariat, intitulée « *Résumé de la table ronde sur le thème "Échange interrégional de données d'expériences : la réforme du droit de l'insolvabilité en Amérique latine, en Europe et au-delà", tenue le 15 juillet 2022 en marge de la cinquante-cinquième session de la CNUDCI* » (A/CN.9/WG.V/WP.184).

²⁴ Le résumé de la conférence figure en annexe du « *Rapport du Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité) sur les travaux de sa soixante et unième session (Vienne, 12-16 décembre 2022)* » (A/CN.9/1126).

ressources explicatives mises à disposition par le Secrétariat (Londres, 27 juin 2022²⁵) ;

e) Présentation de la Loi type de la CNUDCI sur la reconnaissance et l'exécution des jugements relatifs à l'insolvabilité et de la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité des groupes d'entreprises lors de la Table ronde africaine organisée conjointement par la Banque mondiale et Insol (Kigali, 30 et 31 mars 2023) ;

f) Présentation de la cinquième partie du Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité consacrée au droit de l'insolvabilité à l'intention des micro- et petites entreprises, à une délégation algérienne (manifestation organisée par la Banque mondiale, Vienne, 14 mars 2023) ;

g) Présentation des textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité aux autorités compétentes vietnamiennes dans le cadre des travaux exploratoires entrepris par le Viet Nam sur une réforme du droit de l'insolvabilité (en ligne, 14 avril 2022).

30. En outre, les textes relatifs à l'insolvabilité ont fait l'objet de plusieurs manifestations dans le cadre des Journées de la CNUDCI²⁶. Le Secrétariat contribue aussi régulièrement à des publications périodiques qui traitent du droit de l'insolvabilité²⁷ et a contribué par un avant-propos et une introduction à un livre de A. Ballesteros et D. Moran Bovio consacré aux textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité et devant être publié avec un contenu identique en anglais et en espagnol. Enfin, il examine, sur demande, les lois types sur l'insolvabilité qui ont été adoptées²⁸.

4. Micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 8 et 9

31. Le Secrétariat a continué à mieux faire connaître les principaux textes de la CNUDCI sur les MPME et en promouvoir la bonne compréhension. Il a fait 17 présentations lors de diverses manifestations organisées à l'occasion des Journées de la CNUDCI dans lesquelles il a fait référence aux instruments de la CNUDCI relatifs aux MPME, dont 14 dans le cadre des Journées pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les Journées de la CNUDCI pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2022 étaient consacrées à des questions liées aux MPME, à savoir que toutes les autres questions abordées avaient trait également aux MPME ou aux micro- et petites entreprises (MPE).

5. Passation des marchés publics et partenariats public-privé (PPP)

Passation des marchés – Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 8, 9, 10, 12, 16 et 17

32. Le Secrétariat s'est attaché principalement à mieux faire connaître la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics et à en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'utilisation, au moyen des activités suivantes, tout en

²⁵ INSOL International est une fédération mondiale d'associations nationales d'experts-comptables et d'avocats spécialisés dans le redressement d'entreprises et l'insolvabilité (site Web : www.insol.org).

²⁶ En particulier les manifestations suivantes organisées en Équateur ; avec l'AADPI ; à l'Université de Dschang (Cameroun) ; à l'Université Gaston Berger de Saint Louis (Sénégal) ; et au Mandela Institute, Wits School of Law, Johannesburg (Afrique du Sud). Rapports officiels sur les Journées de la CNUDCI (site Web de la Commission, page consacrée à la cinquante-sixième session), et la section II C ci-dessous.

²⁷ Voir A/CN.9/1139.

²⁸ Ibid.

veillant à coopérer étroitement avec les parties prenantes concernées dans ce domaine :

a) La publication d'un module en ligne²⁹ sur les textes de la CNUDCI relatifs à la passation de marchés publics et aux partenariats public-privé³⁰ qui passe en revue les textes de la CNUDCI qui traitent de ces questions et de la manière dont ils contribuent aux objectifs de développement durable. Le module devrait être disponible en chinois en 2023. Le Secrétariat est actuellement en contact avec un donateur qui s'est déclaré prêt à financer la traduction des modules en arabe et en russe ;

b) Une présentation sur la numérisation, l'harmonisation et la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics et le Guide législatif sur les partenariats public-privé lors de la Conférence « Global Revolution XI » sur les marchés publics (Nottingham (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), 13 et 14 juin 2022) ;

c) Une présentation sur les enseignements tirés de l'expérience récente de la CNUDCI en matière de réforme de la réglementation sur les marchés publics lors de la Conférence suédoise sur les marchés publics 2022 (Stockholm, 5 et 6 mai 2022) ;

d) Une présentation sur les principales caractéristiques de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics, sa complémentarité avec les normes et outils internationaux, et son application au Kirghizistan et au Tadjikistan, lors d'un atelier organisé par le Programme de développement du droit commercial (CLDP) en coopération avec la BERD et l'OCDE consacré à la réforme des marchés publics au Kirghizistan et au Tadjikistan (en ligne, 31 mai 2022) ;

e) Une présentation de la Loi type, des méthodes de passation des marchés en vertu de la Loi type, des politiques socioéconomiques et du rôle de la passation électronique des marchés publics lors d'un séminaire sur les marchés publics et les politiques horizontales, organisé à l'intention des responsables des marchés publics en Colombie et visant à recenser les bonnes pratiques et les recommandations sur les marchés publics et le développement durable (Colombie, 15 et 27 mars 2023) ; et

f) Une présentation sur la passation de marchés publics et les moyens disponibles, les possibilités qu'offre la numérisation et les difficultés rencontrées lors d'un atelier pour la Commission albanaise des marchés publics organisé par la BERD avec Open Contracting Partnership (Londres et en ligne, 6 et 7 mars 2023).

33. En outre, le Secrétariat a présenté la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics lors de plusieurs manifestations organisées dans le cadre des Journées de la CNUDCI³¹.

Partenariat public-privé (PPP) – Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 15, 16 et 17

34. Le Secrétariat a continué de promouvoir l'adoption, l'utilisation et l'interprétation uniforme du Guide législatif et des Dispositions législatives types sur les PPP, présentant les instruments de la CNUDCI sur les PPP aux manifestations suivantes :

a) À l'occasion du Colloque international 2022 sur les meilleures pratiques en matière de PPP, organisé conjointement par la CNUDCI avec l'Université centrale des finances et de l'économie, le Ministère du commerce et le Ministère des finances de la République populaire de Chine (Beijing, 17 novembre 2022) ;

²⁹ Ibid.

³⁰ Disponible à l'adresse suivante : www.uncitral.un.org/en/onlinecourses.

³¹ Lors de manifestations organisées à Alger ; à Dschang ; à Nairobi ; à Bo ; à Stellenbosch et Johannesburg. Voir les rapports officiels sur les Journées de la CNUDCI sur le site Web de la Commission, page consacrée à la cinquante-sixième session, et la section II C ci-dessous.

b) Au moyen de la publication d'un module en ligne sur les textes de la CNUDCI relatifs aux marchés publics et aux partenariats public-privé (concernant cette activité, voir par. 32 a) ci-dessus).

35. Le Secrétariat a également fourni des conseils et une assistance en matière législative au Gouvernement des Maldives et l'a aidé à renforcer ses capacités en ce qui concerne l'utilisation des textes de la CNUDCI relatifs aux PPP dans le cadre d'un projet financé par le CLDP à l'appui de la mise en place d'un cadre juridique pour les PPP aux Maldives (Malé, 8 et 9 février 2023).

6. Vente de marchandises

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 12 et 16

36. Le Secrétariat a continué de promouvoir une adoption, une utilisation et une interprétation uniforme plus larges de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et de la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises, telle que modifiée, et de renforcer les capacités aux fins de l'utilisation de ces textes. Dans le cadre de ces activités, le secrétariat a participé aux manifestations suivantes :

a) Atelier sur la mise en œuvre de la CVIM organisé conjointement avec la Bahrain Bar Society et le Bahrain Economic Development Board (Manama, 24 octobre 2022) ;

b) Conférence sur la CVIM intitulée « CISG: 40(+3) Years and Still Going Strong? » organisé conjointement avec la Faculté de droit de Bucerius, la Faculté de droit de l'Université de Vienne, NYU Law et l'Université McGill (Vienne, 31 mars 2023) ;

c) Présentation sur les incidences pratiques de la CVIM aux membres du barreau et aux praticiens du droit en Azerbaïdjan (en ligne, 20 avril 2022).

7. Sûretés mobilières

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 8, 9 et 17

37. Le Secrétariat a continué de se coordonner avec ses partenaires pour appuyer des réformes législatives fondées sur les textes de la CNUDCI dans ce domaine et de suivre l'incorporation et l'utilisation de la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières. Le Réseau commun de coordination et d'appui à la réforme du droit des sûretés mobilières³² continue d'offrir une plateforme solide pour coordonner cet appui (cinquième Conférence internationale de coordination sur la réforme du droit des sûretés mobilières, Rome, 4 et 5 octobre 2022).

38. Le Secrétariat a également participé à des ateliers sur le nouveau projet « B-Ready » de la Banque mondiale, qui vise à mesurer chaque année le climat des affaires et des investissements dans 180 économies. Plus particulièrement, il a participé aux activités suivantes :

a) Le projet intitulé « 2022 International Seminar on Business Enabling Environment – Transition to the new BEE project », Washington (15 novembre 2022) ; et

b) La Conférence intitulée « 2022 International Conference on Business Enabling Environment » (8 décembre 2022).

39. Si les contributions du Secrétariat aux manifestations susmentionnées étaient principalement axées sur les services financiers, elles ont également été l'occasion d'aborder les thèmes de la création d'entreprise, du commerce international, du règlement des différends, de la concurrence sur le marché et de l'insolvabilité des entreprises.

³² Voir *Note du Secrétariat sur les activités de coordination* : [A/CN.9/1143](#).

8. Transparence dans l'arbitrage international fondé sur des traités

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

40. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour mieux faire connaître les Normes de transparence de la CNUDCI et en promouvant la compréhension effective, l'adoption et l'utilisation, y compris lors de manifestations dédiées ou de présentations lors de manifestations couvrant un plus large éventail d'instruments. À cet effet, il a pris part aux activités suivantes :

a) Présentation des Normes de transparence dans le cadre d'un webinaire sur les textes de la CNUDCI et leur utilisation au niveau national, organisé pour les fonctionnaires du Ministère azerbaïdjanais de la justice à Bakou (en ligne, 6 avril 2022) ;

b) Présentation des Normes de transparence dans le cadre d'un webinaire destiné aux jeunes juristes et aux juristes confirmés, intitulé « The State in the international investment system: institutional improvements and possible reforms », Center for the Advancement of the Rule of Law in the Americas (CAROLA), Georgetown University Law Center, Washington (en ligne, le 15 mai 2022) ;

c) Réunion internationale sur le règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) organisée par la CNUDCI conjointement avec l'OIF et l'OHADA, au cours de laquelle la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (New York, 2014) (« Convention de Maurice sur la transparence ») et d'autres textes pertinents sur l'arbitrage et la médiation ont été présentés aux délégués de 24 pays (Accra, 24-26 mai 2022)³³ ;

d) Présentation intitulée « The main commitments of the AfCFTA Agreement requiring modernized UNCITRAL-inspired private law rules for international trade », portant notamment sur les Normes de transparence, à l'occasion du lancement des Journées de la CNUDCI pour l'Afrique (Accra, 27 mai 2022) ;

e) Présentation des Normes de transparence dans le cadre d'un module sur le cadre juridique de l'investissement intitulé « International Investment Agreements », Universidad Andina Simón Bolívar, Quito (en ligne, 8 juin 2022) ;

f) Présentation des travaux du Groupe de travail III de la CNUDCI et des instruments de règlement des différends à l'occasion de la quarante-cinquième édition de la Journée autrichienne du droit international (*Österreichischer Völkerrechtstag*), sur les perspectives du droit international en matière de règlement des différends internationaux, notamment les Normes de transparence (Passau (Allemagne), 11 juin 2022) ;

g) Session de clôture du projet relatif à la COVID-19 du Compte pour le développement mentionné au paragraphe 19 e) ci-dessus (en ligne, 20-23 juin 2022) ;

h) Présentation des normes de transparence, organisée par l'Université du Chili en collaboration avec le Centre d'arbitrage et de médiation de la Chambre de commerce de Santiago (en ligne et à Santiago, 16 août 2022) ;

i) Présentation des Normes de transparence lors d'une manifestation parallèle de la quarante-troisième session du Groupe de travail III, organisée par le Secrétariat de la CNUDCI (Vienne, 8 septembre 2022) ;

j) Webinaire sur la médiation et l'arbitrage international, y compris sur les Normes de transparence, organisé par le Centre de médiation et d'arbitrage, Chambre de commerce et de services du Nicaragua, Managua (en ligne, 23 septembre 2022)

³³ Les 24 pays étaient les suivants : Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Ghana, Guinée Bissau, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo et Tunisie.

k) Présentation sur la réforme du RDIE, notamment sur le Règlement sur la transparence, au Forum ArbAUT organisé par l'Association autrichienne d'arbitrage (Vienne, 28 septembre 2022) ;

l) Présentation sur le cadre d'arbitrage de la CNUDCI, notamment sur les Normes de transparence, à l'occasion de la Journée internationale, session Europe, de la Semaine des modes alternatifs de règlement des litiges Asie 2022, organisée par le Centre asiatique d'arbitrage international (AIAC) (en ligne, 5 octobre 2022) ;

m) Présentation sur le cadre d'arbitrage de la CNUDCI, notamment les Normes de transparence, et la participation des États africains au processus normatif, lors du colloque Horizons africains de l'arbitrage et de la médiation à Paris servant de cérémonie de remise des prix du Concours africain d'arbitrage international (en ligne, 5 octobre 2022) ;

n) Présentation intitulée « Regulation of Transparency & Reforming the Investor-State Dispute Settlement System: Progress and Way Forward in UNCITRAL Working Group III » qui porte notamment sur les Normes de transparence, dans le cadre des Journées de la CNUDCI pour l'Afrique, organisées par l'Ain Shams Law School (Le Caire, 11 octobre 2022) ;

o) Présentation lors de la sixième session sur la pratique future du règlement des différends entre investisseurs et États dans le cadre d'un webinaire intitulé « International Investment Law & Investor-State Dispute Settlement » organisé par l'organisation à but non lucratif Practising Law Institute (en ligne, 8-10 novembre 2022) ;

p) Présentation portant notamment sur les efforts actuellement déployés pour réformer le mécanisme de RDIE à la onzième Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges (Séoul, 9 et 10 novembre 2022) ;

q) Présentation sur la contribution des États africains aux travaux du Groupe de travail III de la CNUDCI et analyse thématique pour une réforme consensuelle du système de RDIE, lors de la table ronde sur les mécanismes de règlement des différends dans l'arbitrage d'investissement et commercial à la conférence organisée par l'Université Cadi Ayyad à l'occasion des Journées de la CNUDCI pour l'Afrique (en personne, Marrakech (Maroc), 12 novembre 2022) ;

r) Présentation vidéo sur les instruments de la CNUDCI dans le domaine du règlement des différends, notamment sur le Règlement sur la transparence, dans le cadre des Journées de la CNUDCI pour l'Afrique à l'Université Njala, School of Social Sciences and Law, Bô (Sierra Leone) (16-18 novembre 2022) ;

s) Atelier d'une demi-journée sur la réforme du RDIE et les Normes de transparence à l'occasion des Journées de la CNUDCI, sur les difficultés rencontrées au Sénégal dans le commerce international et de l'investissement à l'Université Gaston Berger (Saint-Louis (Sénégal), 7 et 8 décembre 2022) ;

t) Présentation sur la Convention de Maurice sur la transparence, son élaboration, le texte final, son champ d'application et l'état des adhésions, organisée par l'Institut international de l'arbitrage (Paris, 9 décembre 2022) ;

u) Présentation virtuelle sur les Normes de transparence et autres instruments de la CNUDCI à l'Universidad de Alcalá à Madrid (16 décembre 2022) ;

v) Atelier sur le règlement des différends entre investisseurs et États et les accords internationaux d'investissement organisé conjointement par la CNUDCI et la CNUCED à l'intention des négociateurs d'accords internationaux d'investissement du Gouvernement équatorien, notamment présentation des Normes de transparence de la CNUDCI, format hybride (Équateur et en ligne, 13, 14 et 16 février 2023) ;

w) Présentation du Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités, lors de la cérémonie d'ouverture de la troisième épreuve de sélection de Bodenheimer pour le Concours Willem C. Vis (en ligne, 1^{er} mars 2023) ;

x) Présentation des travaux de la CNUDCI sur la réforme du RDIE, notamment sur les Normes de transparence, lors des Journées de la CNUDCI pour l'Afrique (Alger, 9 mars 2023) ;

y) Présentation sur le champ d'application du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, notamment des Normes de transparence de la CNUDCI, lors du webinaire organisé par le Centre latino-américain de médiation et d'arbitrage (LATCAM) (Paraguay, en ligne, 13 mars 2023).

9. Autres manifestations spéciales

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

41. Une délégation officielle algérienne, comprenant des représentants du Ministère de l'industrie, du Ministère des finances (Banque algérienne du développement agricole) et des Services du Premier Ministre (Agence algérienne de la promotion de l'investissement), à l'invitation de la Banque mondiale, a rendu visite au secrétariat de la CNUDCI et a bénéficié de présentations détaillées sur le mandat et le travail de la CNUDCI et de ses instruments. Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'un programme de la Banque mondiale visant à soutenir les réformes de l'environnement commercial en Algérie, en mettant l'accent sur le nouveau projet « Business Ready » (B-Ready). Les présentations ont été adaptées à l'objectif de ce programme et aux demandes et intérêts de la délégation. La plupart des présentations portaient essentiellement sur les MPME. Parmi les sujets abordés : les instruments de la CNUDCI permettant aux MPME de fonctionner tout au long de leur cycle de vie, l'arbitrage et le règlement des différends, y compris les activités actuellement menées par les Groupes de travail II et III, et les instruments de la CNUDCI sur le commerce électronique et l'insolvabilité. Le Guide législatif de la CNUDCI sur les grands principes d'un registre des entreprises a également été présenté (Vienne, en personne, 14 mars 2023)³⁴.

C. Journées de la CNUDCI en 2022

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 8, 9 et 17

42. Les Journées de la CNUDCI sont des manifestations régionales organisées chaque année par le secrétariat de la CNUDCI conjointement avec des établissements d'enseignement supérieur partenaires, afin de promouvoir le mandat et le travail de la CNUDCI et de faire connaître les textes de la CNUDCI dans les milieux universitaires. Organisées généralement au cours du dernier trimestre de l'année, ces journées s'adressent aux futures et nouvelles générations de praticiens du droit, d'universitaires et de décideurs politiques, qui pourraient participer aux travaux de la CNUDCI et les promouvoir.

43. Le secrétariat de la CNUDCI coordonne la préparation des manifestations par les institutions hôtes et leur fournit un appui. Il présente des exposés et envoie des intervenants à ces manifestations.

44. Conçues à l'origine comme des manifestations annuelles pour célébrer la création de la CNUDCI dans la région Asie-Pacifique (première édition, 2014), les Journées de la CNUDCI ont été organisées en 2020 en Amérique latine et dans les Caraïbes, où elles ont suscité le même intérêt et rencontré le même succès.

³⁴ Pour plus d'informations sur le programme phare « B-Ready » de la Banque mondiale, voir la note conceptuelle du projet sur le site Internet de la Banque mondiale (en anglais seulement) à l'adresse suivante : www.worldbank.org/en/businessready.

45. À sa cinquante-quatrième session en 2021, la Commission a pris acte du succès des Journées de la CNUDCI et s'est félicitée de l'organisation de ces journées en Afrique, dont la première édition s'est tenue au cours de la période considérée³⁵.

46. Les points forts des Journées de la CNUDCI organisées en 2022 dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes et en Afrique étaient respectivement³⁶ :

a) La troisième édition des Journées de la CNUDCI en Amérique latine et dans les Caraïbes, à laquelle 30 universités hôtes et 32 autres institutions d'enseignement supérieur de 20 pays³⁷. Trente et une manifestations universitaires ont été organisées en personne, à distance ou selon des modalités hybrides, sur la mise en place d'un environnement juridique favorable aux micro- et petites entreprises, notamment la simplification de leur constitution en société, l'enregistrement des entreprises, l'accès au crédit, l'insolvabilité, y compris dans le contexte des crises (par exemple, de la COVID-19). Le Nicaragua et El Salvador y ont participé pour la première fois³⁸.

Toutes les activités portaient sur les divers textes de la CNUDCI sur les MPME, démontrant comment les textes existants de la CNUDCI pouvaient contribuer à supprimer les obstacles juridiques et à aider les MPME tout au long de leur cycle de vie dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

b) La première édition des Journées de la CNUDCI en Afrique comprenait 16 manifestations, dont la session inaugurale, organisées par 10 établissements d'enseignement supérieur et un Ministère des affaires étrangères dans neuf pays africains (y compris des pays francophones, arabes et anglophones)³⁹. Les manifestations ont eu lieu à la fois en personne et à distance.

Compte tenu de l'entrée en vigueur en mai 2019 de l'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et des propositions faites par les États africains pendant la session inaugurale des Journées de la CNUDCI en Afrique, le thème principal des sessions était la modernisation et l'harmonisation du cadre du droit commercial international dans le contexte de la ZLECAf. La pertinence du mandat et des travaux de la CNUDCI a été abordée lors de chaque manifestation, parallèlement à des thèmes spécifiques à la région.

47. Les Journées de la CNUDCI ont attiré un public varié dans toutes les régions et au-delà. Si la plupart des manifestations s'adressaient aux étudiants en droit, certaines ont été organisées à l'intention d'autres parties prenantes, telles que des experts et des chercheurs des secteurs public et privé. Le succès des Journées de la CNUDCI, comme le montrent les statistiques ci-dessous pour 2022 (tableau au paragraphe 50

³⁵ Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (28 juin-16 juillet 2021), [A/76/17](#), par. 315. Voir également Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (27 juin-15 juillet 2022, [A/77/17](#)), par. 21.

³⁶ Des rapports détaillés sur les trois éditions des Journées de la CNUDCI tenues en 2022 sont disponibles en tant que documents non officiels sur le site www.uncitral.un.org/en/commission (sur la page consacrée aux documents de la cinquante-sixième session). Les rapports comprennent le calendrier complet et l'ordre du jour de toutes les manifestations, les listes des institutions hôtes et des institutions partenaires, un résumé de chaque manifestation et des statistiques. Les Journées de la CNUDCI en Asie et dans le Pacifique sont également présentées de manière plus détaillée dans la Note du Secrétariat sur les activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, [A/CN.9/1137](#).

³⁷ Argentine, Barbade, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, République dominicaine, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

³⁸ El Salvador a déjà accueilli des manifestations par le passé, mais cette fois-ci, elles ont été officiellement organisées par les autorités nationales, en particulier l'Autorité nationale sur les MPME (Comisión Nacional de la Micro y Pequeña Empresa – CONAMYPE) et le Ministère de l'économie.

³⁹ Afrique du Sud, Algérie, Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Maroc, Sénégal et Sierra Leone.

ci-dessous), est largement attribuable au soutien continu reçu de la part de toutes les institutions partenaires.

48. Ont participé aux manifestations organisées à l'occasion des Journées 2022 de la CNUDCI en Amérique latine et dans les Caraïbes 30 universités hôtes, 6 ministères, 4 autorités nationales sur les MPME et 32 institutions participantes (organisations internationales et régionales, chambres de commerce, associations d'entreprises et d'entrepreneurs, barreaux, centres de médiation et d'arbitrage, entre autres).

49. Dix universités hôtes ont participé aux Journées de la CNUDCI pour l'Afrique. L'appui fourni par le Ministère ghanéen des affaires étrangères et de l'intégration régionale a joué un rôle déterminant dans la réussite des premières Journées de la CNUDCI en Afrique. L'organisation régionale OHADA a participé à l'une de ces manifestations.

50. La large participation aux Journées de la CNUDCI est également due à la mise à disposition et à l'utilisation de plateformes en ligne, qui permettent une participation à distance. Les Journées de la CNUDCI continueront d'être organisées selon des modalités hybrides ou en ligne, à condition que l'institution hôte dispose des moyens techniques et des ressources nécessaires.

<i>Participation aux Journées de la CNUDCI en 2022⁴⁰</i>		
<i>Région</i>	<i>N°</i>	<i>Ratio hommes/femmes</i>
Amérique latine et Caraïbes	1 233	55 % de femmes
Afrique	1 400	45 % de femmes
Asie et Pacifique	3 500	47 % de femmes
Total	6 133	49 % de femmes

51. Une approche intégrée et globale a été adoptée pour les trois éditions des Journées de la CNUDCI 2022 qui ont permis de mieux faire connaître les travaux de la CNUDCI et l'ensemble de ses textes, tout en soulignant qu'il importe que les cadres législatifs et les pratiques nationales ou régionales soient conformes aux normes internationales. En outre, les travaux législatifs en cours ont été présentés.

52. La Secrétaire de la CNUDCI a prononcé une déclaration liminaire de la plupart des manifestations et a présenté à l'occasion certains sujets. Au total, 67 présentations ont été faites par le secrétariat de la CNUDCI sur, respectivement :

<i>Sujets</i>	<i>Présentations faites⁴¹</i>			<i>Total</i>
	<i>Journées Asie-Pacifique</i>	<i>Journées Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Journées Afrique</i>	
Registre des entreprises		12		12
Insolvabilité (général)		5	4	9
Insolvabilité des MPE		10		10
Présentations générales sur la CNUDCI	13	1	7	21
Travaux exploratoires en rapport avec la COVID-19		19		19
MPME	1	20	2	23

⁴⁰ Toutes les statistiques se fondent sur les données fournies par les organisateurs et tiennent compte des participations synchrones en personne et virtuelles (à distance). Tous les chiffres sont approximatifs.

⁴¹ Certaines présentations couvrent plusieurs sujets. Par conséquent, le nombre total des sujets présentés (153) ne correspond pas au nombre total des présentations faites (67).

<i>Sujets</i>	<i>Présentations faites</i> ⁴¹			<i>Total</i>
	<i>Journées Asie-Pacifique</i>	<i>Journées Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Journées Afrique</i>	
Règlement des différends et arbitrage (y compris, le cas échéant, médiation et transparence)	10		6	16
Accès au crédit (y compris les opérations garanties)		10	2	12
Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États)			10	10
Commerce électronique	2		2	4
Vente internationale de marchandises	3			3
Entreprise à responsabilité limitée		12	1	13
Règles relatives à la passation de marchés publics et partenariats public-privé			1	1

53. Suite aux commentaires reçus des parties prenantes régionales, le Secrétariat a commencé à planifier et à coordonner des manifestations similaires pour les pays arabes.